



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 24 OCTOBRE 2024 A LE VAUD

	Ordre du jour
--	----------------------

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Nomination de la/du secrétaire du Conseil intercommunal.
4. Nomination d'un membre de la Commission de gestion en remplacement de M. Nicolas André.
5. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2024.
6. Préavis N°14 relatif au budget de l'exercice 2025.
7. Préavis N°15 relatif à l'acquisition d'une surface d'environ 390 m² à prélever de la parcelle no 634 propriété de la Société Philanthropique La Lignière.
8. Communications du comité de direction.
9. Propositions individuelles et divers.

1.	Appel
-----------	--------------

L'appel permet de constater la présence de 59 conseillers intercommunaux.

La totalité des Communes est représentée.

Le Conseil Intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

2.	Assermentations
-----------	------------------------

Le Président procède à l'assermentation de :

- Monsieur Guilloud Frédéric pour la Commune d'Arzier-le-Muids ;
- Monsieur Blumenstein Alain pour la Commune de Givrins ;
- Monsieur Vonnez Patrick pour la Commune de Vinzel ;
- Monsieur Mawjee Rasul pour la Commune de Gland.

Les membres cités ci-dessus sont assermentés ce jour et entrent en fonction en tant que membres du Conseil Intercommunal sous les applaudissements de l'assemblée.

Les personnes absentes ou excusées ce soir seront assermentées lors de la prochaine séance il s'agit de :

- Monsieur Jean Flach pour la Commune d'Arzier-le-Muids ;
- Madame Dauphin Muriel pour la Commune de Givrins.

3.	Nomination de la/du secrétaire du Conseil intercommunal.
-----------	---

Le Président présente la candidature de Madame Ricci Tanja et propose aux conseillers de procéder à l'élection de cette dernière au poste de secrétaire du Conseil Intercommunal afin de remplacer Madame Vanessa Wicht démissionnaire et excusée ce soir.

Madame Vanessa Wicht est remerciée pour les quatre années passées au poste de secrétaire du Conseil Intercommunal de l'APEC.

Madame Ricci Tanja est élue pour la législature 2021-2026 par acclamation.

4.	Nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. Nicolas André.
-----------	--

Afin de remplacer Monsieur Nicolas André démissionnaire, Le Président, Monsieur Richard Damien propose Monsieur Mawjee Rasul. Il n'y a pas d'autre candidature. Monsieur Mawjeel Rasul est élu membre de la commission de gestion par acclamation.

5.	Procès-verbal de la séance du 23 mai 2024
-----------	--

Le procès-verbal a été adressé à chaque membre du Conseil Intercommunal. Il n'est pas procédé à sa lecture.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

6.	Préavis N°14 relatif au budget de l'exercice 2025.
-----------	---

- 1. La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par Monsieur Bardet Laurent, elles sont les suivantes :**

APEC séance du 24 octobre 2024

La Commission des finances recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis tel que présenté soit :

- *d'accepter le projet de budget de l'exercice 2025 tel que présenté par le Comité de Direction.*

La discussion est ouverte.

Aucune remarque, ni question n'ont été émises par l'assemblée.

Le Président passe au vote du préavis.

Décisions

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité moins une abstention :

- *d'accepter le projet de budget de l'exercice 2025 tel que présenté par le Comité de Direction.*

7.	Préavis N°15 relatif à l'acquisition d'une surface d'environ 390 m2 à prélever de la parcelle no 634 propriété de la Société Philanthropique La Lignière.
-----------	--

- 1. La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par Monsieur Bardet Laurent, elles sont les suivantes :**

La Commission des finances recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis tel que présenté soit :

- 1. D'autoriser le Comité de Direction à acquérir une surface d'environ 390 m2 à prélever de la parcelle N°634 propriété de la société Philanthropique La Lignière.*
- 2. D'autoriser le Comité de Direction à contracter un emprunt de CHF 180'000.00 aux conditions les plus favorables.*

La discussion est ouverte.

Monsieur Guilloud Frédéric de la commune d'Arzier-le-Muids demande si l'association a pris en compte, dans le prix d'achat, les frais relatifs à la transaction.

Monsieur Humbert Sébastien de la commune de Le Vaud se pose la question de savoir si le parking qui était prévu sur la parcelle achetée par l'APEC à la société philanthropique de la Lignière se fera ou pas au vu du fait que le terrain est un terrain agricole.

Le Président passe au vote du préavis.

Décisions

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité moins 4 absents :

- 1. D'autoriser le Comité de Direction à acquérir une surface d'environ 390 m2 à prélever de la parcelle N°634 propriété de la société Philanthropique La Lignière.*

2. D'autoriser le Comité de Direction à contracter un emprunt de CHF 180'000.00 aux conditions les plus favorables.

8.	Communications du Comité de Direction
-----------	--

Monsieur Marzer Cédric remercie l'assemblée pour l'acceptation des préavis.

Monsieur Fritsché Guy et Monsieur Bosson Claude proposent aux conseillers une présentation qui est passée entièrement en revue et commentée. Cette présentation sera envoyée à tous les conseillers après la séance et jointe au PV.

La discussion est ouverte.

Plan Général d'évacuation des eaux (PGEE) :

Aucune question.

Présentation du CoDir :

Etude STEP – STAP - CONDUITES COMMUNE DE GLAND AVIS D'ENQUETE Phase 33:
Processus de légalisation pour l'obtention du permis de construire

- Dépôt du dossier pour procédure LPEP et LR à la DGE le 06.05.2024.
- Enquête publique à Gland pour la STEP du 14.06 au 15.07.2024.
- Enquête publique à Luins pour les aménagements routiers sur le chemin des Poteaux relatifs aux mesures d'accompagnement de la réalisation de la nouvelle STEP intercommunale de l'APEC du 14.06 au 15.07.2024.

Les dossiers ont été mis en annexe pour une meilleure compréhension et transparence.

CI :

Monsieur Guilloud Frédéric de la commune d'Arzier-le-Muids se demande pourquoi les panneaux doivent être rétractables.

Réponse du CoDir :

Lors du nettoyage des panneaux, les employés seront amenés à monter et par ce fait, ils se trouveront au-dessus des bassins. Afin d'éviter ce problème, la solution de panneaux rétractables, est plus avantageuse qu'une structure en dure.

Madame Issumo Valérie de la commune de Marchissy demande qu'elle sera le bilan de la station lors de la pose des panneaux, produiront-ils plus d'énergie ou l'inverse ?

Réponse du CoDir :

Il y a toute une optimisation qui se fait au niveau d'une step, la production d'énergie se fait à travers les panneaux photovoltaïques, le gaz qui peut être stocker, le turbinage, ainsi que la chaleur produite par le processus biologique. Ce qui serait intéressant, c'est de pouvoir couvrir le taux de consommation de la step. En cas de surproduction d'énergie, la question de la rentabilité économique est importante. Mais aujourd'hui, nous ne sommes pas complètement arrêté aux panneaux. C'est l'APEC qui va les mettre ou un autre intervenant. Une proposition sera faite au moment du crédit de réalisation.

9. Propositions individuelles et divers
--

Le Président remercie la Commune de Le Vaud pour son accueil et rappelle les prochaines dates du CI aux membres, soit le :

- **22 mai 2025 à 19h30** (Commune de Coinsins) ;
- **06 novembre 2025 à 19h30** (lieu à confirmer).

Il n'y a eu aucune remarque ou question de la part de l'assemblée. La séance est donc levée à 20h29.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président :

La secrétaire

D. Richard

T. Ricci

